

## VOUS INTERVENEZ EN RENOVATION DES BATIMENTS ?

### CEFASC ENVIRONNEMENT

est un organisme indépendant de conseil et de formation spécialisé dans la prévention des risques liés à l'amiante et aux autres polluants des bâtiments (peintures au plomb, silice cristalline, fibres céramiques, légionnelles)

CEFASC ENVIRONNEMENT est dirigé par Jean-Michel CHIAPELLO, ingénieur-conseil et formateur habilité par l'INRS et l'OPPBT, spécialiste depuis plus de 20 ans de :

- \* La formation à la prévention du risque amiante au travail
- \* L'organisation des interventions en présence d'amiante
- \* L'aide à la certification des entreprises de désamiantage,
- \* Le conseil à tous les publics concernés par la maîtrise des polluants dans les bâtiments et l'industrie :

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, artisans, entreprises et services de maintenance, médecins et contrôleurs du travail, agents de repérage, coordonnateurs SPS.

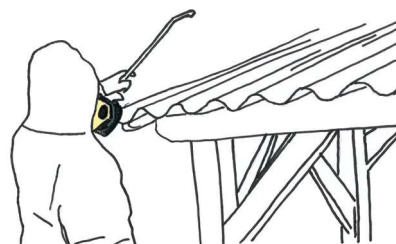
CEFASC ENVIRONNEMENT est organisé et équipé pour les interventions ponctuelles sur les matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de l'assistance à ses clients sur chantiers (sous-section 4)



Cité de l'Habitat – Rue de Thann  
68460 LUTTERBACH  
03 89 61 58 88  
[www.cefasc.eu](http://www.cefasc.eu)

Blog de veille documentaire gratuite : [www.ledesamiantage.fr](http://www.ledesamiantage.fr)

## VOUS INTERVENEZ EN RENOVATION DES BATIMENTS ?



**NOUVELLE  
REGLEMENTATION**



**Faites de vos nouvelles compétences en prévention  
une opportunité pour votre entreprise  
et vos clients**

**La présence d'amiante peut mettre en danger votre santé,  
celles de vos clients, vos collaborateurs et de votre famille**



**Une opération sur l'amiante mal conduite peut conduire à des  
poursuites pénales :**

- En cas de préjudice d'anxiété
- Des années plus tard, en cas de maladie



**Il vous appartiendra alors de prouver que des mesures de  
protection adaptées avaient été mises en place**

**APPRENEZ A MAITRISER LE RISQUE AMIANTE**

## VOUS INTERVENEZ EN RENOVATION DES BATIMENTS ?

Avec CEFASC ENVIRONNEMENT,  
vous pourrez **facilement** :

- **Identifier** les situations à risque d'exposition présentes dans votre entreprise
- **Former et recycler vos collaborateurs**, selon leur fonction, à la prévention du risque amiante en conformité avec la réglementation
- **Disposer des documents nécessaires** à l'évaluation des expositions et à la traçabilité dans le temps des conditions de réalisation de vos opérations amiante
- **Bénéficier d'une assistance** à l'organisation pratique et à la réalisation de vos opérations en présence d'amiante

**NOUVEAU**

**Vos donneurs d'ordres doivent faire établir et vous fournir un repérage amiante avant travaux conforme à l'arrêté du 16 juillet 2019**

## VOUS INTERVENEZ EN RENOVATION DES BATIMENTS ?

**Nous vous accompagnons pour :**

- **Interpréter** les documents de repérage de l'amiante en fonction du programme de travaux de vos clients
- **Estimer le niveau de risque** de vos différents processus et phases de travail
- **Rédiger**, faire valider et diffuser **les modes opératoires** de vos opérations amiante en sous-section 4, et notamment :
  - **Sélectionner les équipements de travail et de protection** nécessaires, adaptés à vos interventions et faire réaliser les tests d'ajustement au visage des masques de protection respiratoire.
  - **Piloter les mesures de contrôle** du niveau d'empoussièrément de vos processus amiante.
  - **Organiser** la collecte et l'évacuation **des déchets**.
- **Intégrer** vos analyses du risque amiante dans un document unique d'évaluation des risques professionnels
- **Bénéficier** gratuitement d'une veille réglementaire en lien avec vos interventions sur l'amiante et les autres polluants réglementés
- **Faire évoluer votre entreprise**, si vous le souhaitez, vers une certification pour le retrait des matériaux contenant de l'amiante

**Plus de 350 entreprises formées dans le Grand-Est**